

Procès-verbal du conseil d'administration
du 27 mars 2023

Séance n° 3 de l'année scolaire 2022-23, convoquée le 17 mars 2023

Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur

Nombre de présents : **14 puis 15** Quorum : 13

Absents excusés : Mmes Simonato, Montassu, Lacheny, Gomez, Perrot et MM Belleau, Zaffalon

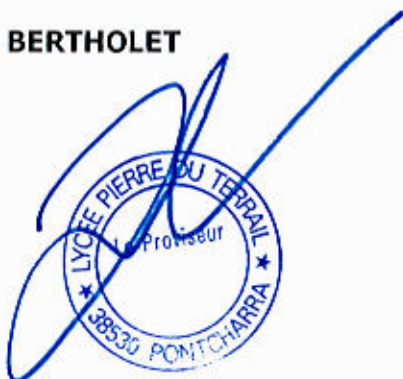
Secrétaire de séance : M Detaeye

Invités sans le droit de vote : M Glotin, professeur et M Levy, agent comptable

Questions traitées :	Nombre de feuillets
I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES	
II. AFFAIRES FINANCIERES	
III. AFFAIRES SCOLAIRES	
IV. QUESTIONS DIVERSES	

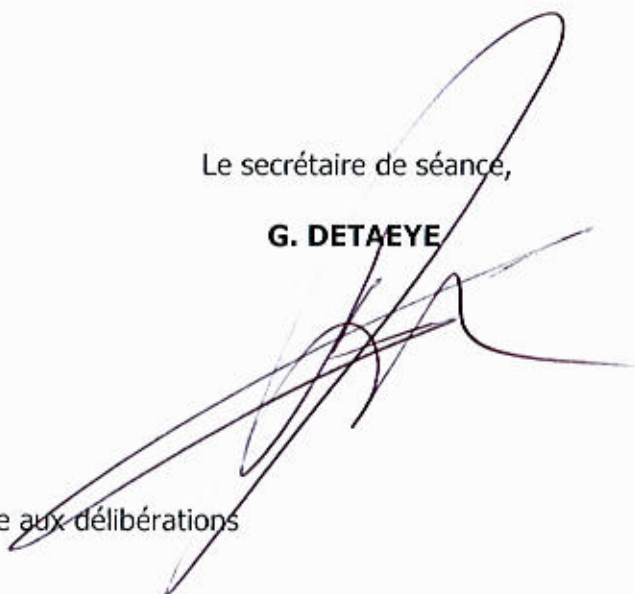
Le Président,

R. BERTHOLET




Le secrétaire de séance,

G. DETAEYE



Conforme aux délibérations

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h05

I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 2 février 2023

Plusieurs remarques sont faites concernant le compte rendu avec des ajouts demandés en amont par les professeurs. Ils ont été intégrés au compte-rendu et complétés par le proviseur afin d'être fidèle à l'ensemble des débats.

Vote :

Votants : 14	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 3
--------------	-----------	------------	----------------



Le compte-rendu est adopté.

18h17 Arrivée de M Detaeye (15 présents)

2. Modification du règlement intérieur

M Bertholet explique que lors des modifications du règlement intérieur l'année dernière, les services du rectorat ont alerté le lycée sur la nécessité de la mettre à jour, du fait d'ajouts réglementaires. Une relecture par la vie scolaire, l'intendance, l'infirmerie et les professeurs d'EPS aura aussi permis de mettre à jour le règlement.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



La modification du règlement intérieur est adoptée.

II AFFAIRES FINANCIERES et COMPTABLES

1. Contrats

Plusieurs contrats sont soumis au vote, dans le cadre du fonctionnement normal du lycée :

- contrat avec **les sociétés Vinci et Chubb** concernant les systèmes de sécurité et d'incendie (maintenance réglementaire des installations, renouvellement).
- contrat **UGAP** pour bénéficier du marché concernant la fourniture d'électricité
- contrat **Atelcom** (alarmes anti intrusion), pour l'alarme intrusion du lycée.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Les contrats sont adoptés.

2. Adhésion association Centre de Géologie de l'Oisans

Les professeurs de SVT souhaitent faire une sortie scolaire avec l'ensemble de leurs élèves de spécialité de 1^{ère}, le mardi 16 mai, en Oisans. Ils profiteront de la sortie pour rencontrer des géologues. Afin de bénéficier de cette expérience, il est demandé d'adhérer à l'association « Centre de Géologie de l'Oisans », pour un montant de 24€. Le conseil d'administration doit donner son accord pour l'adhésion. Une centaine d'élèves sont concernés.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



L'adhésion à l'association de géologie sont adoptés.

3. Compte financier 2022

M Bertholet rappelle que le compte financier a pour objet de faire le bilan comptable de l'année écoulée. Il permet d'observer l'exécution du budget et s'il y a lieu, de mesurer les écarts entre le prévisionnel et le réel.

En l'absence de Mme Gomez, gestionnaire, M Bertholet et M Levy, agent comptable, présentent le détail du compte financier et expliquent la situation. Ils rappellent aussi que le compte financier est un document officiel exhaustif, qu'il est consultable par tous et qu'il ne faut pas hésiter à demander des explications.

Cette année encore, le bilan est fortement négatif, c'est-à-dire que l'écart entre les prévisions et la réalité est très important, au détriment des réserves du lycée.

Plusieurs raisons expliquent ces variations et des explications ont déjà été données lors des 2 conseils d'administration de l'automne.

Au niveau des recettes, l'établissement escomptait a fait le choix d'appliquer une remise d'ordre aux familles pour le mois de juin 2022. Cette démarche avantageuse pour les familles représente un manque à gagner important pour le lycée (environ 50 000€) et revient à réduire fortement le montant du forfait annuel indiqué par la région. De fait, cette remise d'ordre n'a pas lieu d'être et ne sera pas reproposée cette année. Par contre, il est souhaitable de répartir le forfait sur les 3 trimestres de manière plus fidèle à la réalité (c'est-à-dire un 1^{er} trimestre plus important tandis que le 3^{ème} sera allégé). Le montant indicatif de chaque trimestre de la prochaine année scolaire sera indiqué dans les dossiers d'inscription.

Au niveau des dépenses, le lycée a vu ses frais de fonctionnement augmenter fortement (près de 50 000€), notamment au niveau du gaz et de l'électricité, sachant que le budget initial calculé à partir des 3 années précédentes, conformément aux instructions de la région, était sous-évalué d'environ 70 000€. Ceci s'explique du fait de l'augmentation des tarifs. Un prélèvement de **20 000€** a permis de compenser en partie cette augmentation, tandis que la région aidait aussi le lycée (55 000 €).

L'augmentation du prix des denrées alimentaires impacte aussi forcément l'établissement.

Les réserves ont aussi été mobilisées pour permettre d'assurer les sorties scolaires (9500€). Une quarantaine de sorties scolaires ont eu lieu durant cette année civile.

Par ailleurs des investissements importants ont aussi eu lieu au cours de l'année et notamment :

Des travaux (22 000€) : peinture (2000€), fuites et curage des canalisations (5000€), réparation interphone et bouton poussoir (7000€), réparation vitres et portes vitrées (4000€), raccordement alarme et alarme de surveillance pour les internes (4000€), aménagements divers en cuisine et changement des compresseurs de 2 chambres froides.

Des achats (13 500€) : matériel de physique (10 000€), stores bureau CPE (3500€)

Ainsi, sur l'exercice 2022, les fonds de réserve passent de 183 247€ à 83 094,01€. De fait, les fonds de réserve se situent au niveau minimal pour le fonctionnement quotidien du lycée. C'est le cas de la plupart des établissements après l'explosion des frais de fonctionnement.

A l'avenir, cela va impliquer une exécution plus fine du budget, sans avoir recours aux réserves. Cela nécessitera aussi une meilleure anticipation. Le proviseur explique que cela va concerner les sorties scolaires et les voyages (participation de l'établissement pour la part accompagnateur) dans la mesure où les sommes prévues au budget 2023 sont très largement entamées. En l'état actuel des choses, il sera difficile d'organiser de nouvelles sorties ou nouveau voyage sur l'année 2023. A moins de trouver des financements complémentaires. Les professeurs des options danse et théâtre réfléchissent à cette question des transports, afin de baisser les coûts. Une participation financière des familles aux options est aussi envisageable, à condition de la voter lors du prochain conseil d'administration. S'agissant des voyages, il est aussi envisageable que la participation de l'établissement soit prise en charge par un don spécifique, des fédérations de parents d'élèves par exemple... !

Le compte financier 2022 est soumis au vote, ainsi que l'affectation des résultats (négatifs en l'occurrence), au service général.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Le compte financier 2022 ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés.

19h30 Départ de M Levy (non votant)

4. Remises d'ordre

Le document recensant l'ensemble des remises d'ordre vient d'être mis à jour, en ajoutant notamment les jours d'examens pour les élèves non concernés et en retirant la fin du mois de juin.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



Les remises d'ordre sont adoptées.

III AFFAIRES SCOLAIRES

1. Rentrée 2023 : nouvelle répartition des moyens par discipline

M Bertholet rappelle que suite au rejet de sa 1^{ère} proposition lors du dernier conseil d'administration, il se doit d'en proposer une autre différente. Sachant qu'aucune nouvelle proposition ne lui est remontée et que l'on sait pertinemment que les choses changeront encore d'ici le mois de juillet, il propose une répartition très proche de la précédente (modification d'une heure de langue des signes).

Vote :

Votants : 15	Pour : 3	Contre : 9	Abstention : 3
--------------	----------	------------	----------------



La proposition de répartition des moyens entre les différentes disciplines est rejetée

IV QUESTIONS DIVERSES

- 1. Question des professeurs : Suite aux formations PSC1 qui se sont déroulées la semaine du 20 mars, il apparaît que 2 défibrillateurs se trouvent au lycée, l'un à la loge et l'autre au gymnase. Ne serait-il pas judicieux d'équiper le bâtiment d'internat ?**

Au cours des échanges, il apparaît que la réflexion tourne autour du relatif éloignement du défibrillateur du lycée, de l'internat, en particulier la nuit. Il est proposé que l'appareil de la loge soit placé à l'extérieur, à proximité du restaurant scolaire (Place de la Soie). M Bertholet propose de se renseigner par rapport à la faisabilité pour l'appareil actuel (résistance au froid). La question d'un possible vandalisme est évoquée par les parents d'élèves. Un contact avec la société qui assure la maintenance de l'appareil doit permettre de se renseigner sur la pertinence et la faisabilité.

La séance est levée à 20h00.